

Dijon, le 3 février 2026

Structuration juridique des services : compte-rendu de l'audience en DT 21-71 du 30.01.2026

La PJJ est violemment percutée par les annonces du Garde des Sceaux du 26 novembre 2025, qui mettent fin aux CEF et fusionnent les hébergements PJJ (hors CER) dans un nouveau modèle. Il s'agit de l'UJPE : Unité Judiciaire dite « à Priorité Éducative ».

Les DT et les DIR ont été sommées de faire des propositions à la DPJJ sur la transformation des 19 CEF en unités. Cela a pour conséquence leur rattachement à des services plus gros et des fermetures de postes (DS, RUE, PT, Éducateurs, AT...), voir des mobilités pour les titulaires. À cette occasion, des changements sont imaginés dans la structuration actuelle de tous les services. Nous vous avons fait retour des arbitrages de notre DIR dans un compte-rendu suite à l'audience multilatérale du 19 décembre. Notre territoire 21/71 est particulièrement concerné possédant un CEF.

→ UJPE : quelles conséquences en Côte d'Or – Saône-et-Loire ?

Ce qui est proposé par l'administration :

- Maintien de l'EPE Bourgogne-Est regroupant le CEF de Châtillon avec l'UEHC de Dijon soit un service à deux UJPE.
- Création d'un deuxième et nouvel EPEI regroupant l'UEHD 21/71 et l'UEAJ de Chalon-sur-Saône
- Réduction du périmètre du STEMOT 71 qui perd son unité d'insertion mais garde ses 3 UEMO (Mâcon, Le Creusot et Chalon)

→ Éléments d'analyse et propositions du SNPES-PJJ/FSU 21/71

Hébergements :

- Nous actons la fin des CEF avec satisfaction, même si nos motifs ne recourent pas ceux avancés par le Ministre. Le SNPES-PJJ/FSU milite pour un hébergement diversifié, non spécialisé et protecteur.
- Nous portons un mandat clair de maintien de l'ensemble des Équivalents Temps Pleins existants sur les CEF et le fait d'abonder les UEHC à même niveau, notamment par le maintien de 16 éducateurs. Cela permettrait de garantir le doublement des services de jour comme de nuit.
- Concernant le site de Châtillon, nous avons depuis son ouverture condamné le choix du site (petite commune isolée, pas de transports en commun, éloignement des bassins d'emplois comme de formation...). La PJJ n'a jamais voulu envisager une relocalisation et ne le fera pas, vu le chantier engagé. Nous proposons le maintien des postes du Pôle pédagogique en créant une UEAJ.

- Ces propositions auraient le mérite de maintenir un service complet sur le nord du territoire, avec une véritable cohérence éducative. Cela permettrait de maintenir l'ensemble de l'équipe, cadres compris.
- Nous sommes, si cette proposition n'était pas retenue, pour une restructuration juridique à minima, le maintien de l'EPE territorial actuel par adjonction de la future UJPE de Châtillon. Cela permettrait de maintenir l'offre d'hébergement, y compris le diversifié dans un seul établissement.
- L'absence de cahier des charges disponible alors que les équipes en place devront travailler le nouveau projet pour une mise en route au 1 septembre 2026 est incompréhensible.
- De même, il n'y a toujours pas la circulaire pénale annoncée qui devrait préciser le type de jeunes accueillis et selon quelles modalités (ARSE, nouveau CJ,...).

Unité orpheline ou isolée :

Nous nous sommes toujours opposés au maintien d'unité isolée, comme notre inter-région l'a connu antérieurement avec l'UEHC de Bourges. Nous pensons que la pluridisciplinarité et la diversité de l'offre éducative, comme une taille critique de nombre d'agents est un vrai plus.

Professeurs Techniques :

Si nous voyons avec satisfaction le recrutement de nombreux collègues, nous pensons que l'offre de spécialités devrait être plus large. De plus, nous sommes inquiets sur le travail que ces collègues pourront déployer seuls de leur corps et sans locaux adaptés, notamment dans les anciennes UEHC. Nous défendons leur affectation dans les UEAJ.

Enseignants de l'Éducation Nationale :

Le maintien des postes d'enseignants mis à disposition dans les CEF et l'espoir qu'il puisse y en avoir dans toutes les UJPE nous semble illusoire dans le contexte budgétaire actuel.

EPEI 71 :

Nous ne comprenons pas le sens de ce projet, sans hébergement collectif. L'articulation nous semble aléatoire et risque de compliquer le passage du collectif vers le diversifié pour les jeunes. Pour l'instant le seul point commun entre l'UEAJ et l'UEHD est la localisation géographique. Quel est le sens : mutualiser les intervenants ?

UJPE :

Nous avons exprimé à la DT notre inquiétude sur une possible spécialisation des établissements type santé mentale, stups, radicalisation, MNA...

STEMOI 71 :

Le maintien de la cohésion du Milieu Ouvert nous semble une bonne chose. Nous ne comprenons pas le choix de démanteler le STEMOI en terme pédagogique. Cela aura pour conséquence la perte du poste de SA. Nous défendons le maintien du poste de SA sur ce service en lien avec deux juridictions.

→ Création d'une seconde UEMO à Dijon

Le deuxième point de nos échanges portait sur la création d'une deuxième UEMO à Dijon. En effet, même si son annonce arrive en même temps que la réforme, c'est un projet dont il est question depuis plusieurs années.

Si les cadres et les agents sont heureux de cette bonne nouvelle qui va se traduire par des postes supplémentaires: RUE, ASS, AA... les perspectives se sont assombries à l'annonce que cela pourrait se faire sans véritable réflexion sur l'avenir du service et sur un possible retour d'une UEMO dans ses anciens locaux, occupés depuis des années par l'UEAJ de Dijon.

Les équipes ont adressé à la DT un courrier signé par la plupart des agents demandant à être associés aux décisions et à ce que la DT puisse se déplacer sur une réunion de tout le service pour débattre. Cette démarche a reçu le soutien des organisations syndicales.

Très clairement, les professionnels de Milieu Ouvert souhaitent continuer à travailler sur un même site, en proximité du TJ. L'équipe actuelle est solidaire et assume toutes les missions. Les professionnels sont contre une spécialisation par unité et veulent préserver le bénéfice de la pluridisciplinarité.

Les locaux envisagés à l'UEAJ dans l'urgence ne sont pas une solution ni par les professionnels de l'UEAJ ni pour ceux de l'UEMO. Ils sont inadaptés pour recevoir à la fois des jeunes en insertion et des jeunes et leurs familles qui viennent dans le cadre d'un accueil individualisé. Ils ne sont plus calibrés depuis longtemps pour des bureaux et des salles d'entretien.

Nous demandons que d'autres solutions soient sérieusement explorées, notamment la recherche de nouveaux locaux adaptés à l'accueil de deux UEMO. Dans un premier temps, nous demandons à ce qu'un aménagement différent des locaux et des bureaux actuels soit travaillé, en y associant l'ensemble de l'équipe.

La DT s'est engagée à venir rencontrer les professionnels du STEMOI et a allé visiter les locaux de l'UEAJ dans leur ensemble.

La Délégation SNPES-PJJ/FSU : Anne NAUDET, Jennifer BOUET, Philippe AYMARD et Mathieu MOREAU